

Université du Québec à Montréal  
Département de science politique

Automne 2011

|  |
|--|
| POL 1350-40<br>La guerre et la paix dans la pensée politique |
|--|

Plan de cours

Professeur : Stéphane Roussel  
Monitrice: Sarah Veilleux-Poulin  
Bureau : A-3465  
Téléphone : 987-3000, poste 4564#  
Courriel : [roussel.stephane@uqam.ca](mailto:roussel.stephane@uqam.ca) ou POL1350.11@gmail.com  
Disponibilité : Sur rendez-vous

Heure et jour du cours : Jeudi, 14 :00 – 17 :00

DESCRIPTIF

L'objectif de ce cours est d'initier aux grands textes de la pensée politique qui ont fait des rapports entre unités politiques et problèmes qui découlent de leur pluralité, leur objet de réflexion privilégié.

Seront notamment examinées, les contributions d'auteurs tels qu'Aristote, Machiavel, Hobbes, Montesquieu, Rousseau, Kant, les concepts d'état de nature, de souveraineté, les débats ayant trait à la définition de la guerre juste, aux conditions nécessaires à l'établissement de la paix, etc.

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS

Le but de cours est de donner à l'étudiant les outils intellectuels pour entreprendre une réflexion personnelle et contemporaine sur la place de la guerre dans les rapports sociaux, sur son utilisation comme instrument politique, sur les arguments qui servent à justifier un tel recours, et sur les propositions destinées à la contrôler.

Dans cette perspective, ce cours vise deux objectifs d'apprentissage spécifiques. Le premier en est un *d'acquisition de connaissance*, soit de se familiariser avec le discours des principaux courants de pensée politique contemporains (libéralisme, fascisme, socialisme, féminisme, etc.) à l'égard de la guerre. Chacun d'entre eux propose, en effet, une vision du monde et un projet politique ; ils décrivent les forces qui déterminent les rapports sociaux, identifient les principaux problèmes affligeant l'humanité, élaborent des solutions et imaginent un monde idéal. Dans ce contexte, ils apportent, directement ou indirectement, des réponses aux questions que soulève la réflexion sur la guerre ; quelles en sont les causes ? Quelle est sa fonction et son statut ? Sous quelle condition est-elle juste ? Y a-t-il moyen d'y mettre définitivement

fin ? Ce cours consiste donc à identifier ces réponses. Au terme de la session, l'étudiant devra être en mesure de reconnaître et de distinguer les réponses proposées par chacun des courants de pensée.

Le second objectif en est un *d'analyse*, de *reconnaissance* et de *synthèse*. Il consiste d'abord à acquérir une capacité d'interroger un texte politique de manière systématique, dans le but d'y déceler les positions de l'auteur à l'égard du phénomène-guerre. Il s'agit ensuite d'être en mesure de distinguer et de comparer ces positions avec celles défendues par d'autres projets politiques. Enfin, il faut être capable de résumer ces positions dans un texte clair et cohérent.

## PÉDAGOGIE

L'enseignement est basé sur des exposés magistraux, complétés par des lectures, des conférences et des séminaires.

## TRAVAUX ET EXIGENCES

Le cours comporte quatre modes d'évaluation, soit la participation aux séminaires, la rédaction de deux rapports de séminaire et d'une étude de cas, ainsi qu'un examen final:

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| Étude de cas                        | 30 % |
| Participation aux quatre séminaires | 10 % |
| Rapports de séminaire (15% x2)      | 30 % |
| Examen final                        | 30 % |

### 1. Étude de cas (30 %)

L'étudiant choisit un thème parmi ceux proposés plus bas. Ce thème servira d'étude de cas d'une idéologie pour voir comment cette dernière a été utilisée pour justifier ou critiquer une action militaire.

Le texte, d'une longueur de 12 à 15 pages (ou environ 5000 mots), doit comporter les éléments suivants. 1. Une brève **mise en contexte** politique et du déroulement des événements, pour donner au lecteur les éléments dont il a besoin pour comprendre l'argumentaire ; 2. Un résumé des **principaux éléments de l'idéologie** étudiée ; 3. Un **résumé des arguments** avancés pour justifier ou critiquer l'intervention militaire ou de la politique à l'étude ; et 4. Une **conclusion critique**.

Le texte doit comprendre des citations des dirigeants politiques, des auteurs engagés ou de textes officiels, et être basé le plus possible sur l'analyse de ces sources premières. L'utilisation des sources secondaires est, bien entendu, permise et encouragée.

La **date de remise** est le **8 décembre**. Toutefois, les étudiants devront enregistrer leur sujet au plus tard le **6 octobre**.

- La participation du Canada à la guerre en Afghanistan justifiée par le libéralisme ;
- La stratégie politique et diplomatique de l'Administration Nixon face à la République populaire de Chine (1968-1973) soutenue par la *realpolitik*.
- L'invasion anglo-américaine de l'Irak (2003) justifiée par le néoconservatisme américain;
- La justification de l'invasion de la Tchécoslovaquie (1938-1939) et de la Pologne (1939) par l'Allemagne à travers le discours nazi;
- La critique du déploiement des Euromissiles par le mouvement pacifiste (1982-1983);
- La justification, par les dirigeants soviétiques, de l'occupation de la Tchécoslovaquie par l'URSS et ses alliés en 1968 (remise le 7 décembre) ;
- La justification du terrorisme par les groupes d'extrême-gauche européens des années 1970 et 1980 (Bande à Baader, Fraction Armée rouge, Brigades rouges, etc.);
- La critique des opérations de maintien de la paix par le féminisme. *NB : dans ce cas, et dans ce cas seulement, la date de remise peut-être le 8 décembre.*

## 2. **Rapport de séminaire** (2 x 15% = 30 %)

Quatre séminaires auront lieu au cours de la session (29 septembre, 13 octobre, 3 novembre et 8 décembre).

En prévision de **deux** de ces séances au choix, l'étudiant prépare un texte d'environ 5 à 7 pages (donc 2000 mots) qui vise à répondre aux questions figurant dans la grille de lecture. Celle-ci sera décrite en détails lors de la seconde séance (15 septembre).

L'étudiant remet deux rapports au choix. Toutefois, il *peut* choisir de remettre trois rapports, auquel cas seules les deux meilleures notes sont comptées.

**L'argumentaire repose exclusivement sur le texte à l'étude** (aucune autre source n'est permise) et doit comporter plusieurs citations. Il doit s'agir d'un texte continu et fluide, ce qui exclut les présentations en « boulets » ou en paragraphes sans liens entre eux.

Le rapport doit **IMPÉRATIVEMENT** être remis **AVANT** le séminaire.

## 3. **Participation** (10 %)

Lors des **quatre séminaires**, l'étudiant est invité à exposer sa propre analyse du texte (soit les réponses aux questions soulevées dans la grille de lecture) et à en débattre avec les autres.

La note rend compte de la contribution de l'étudiant à la discussion en classe, principalement, mais pas exclusivement, lors des séminaires.

**La participation aux QUATRE séminaires est obligatoire - même ceux lors desquels l'étudiant ne remet pas de rapport.**

#### 4. Examen final (30 %)

L'examen final porte exclusivement sur la matière vue en classe, y compris les séminaires. Il vise non seulement à mesurer les connaissances acquises, mais aussi la capacité de comparer plusieurs courants de pensée sur une question précise.

L'examen a lieu en classe, à la dernière séance, et dure trois heures.

## PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

Les travaux doivent être remis sous forme électronique et sont envoyés à l'adresse suivante : POL1350.11@gmail.com

Ceux qui le désirent peuvent cependant remettre une copie papier, auquel cas VOUS DEVEZ EN REMETTRE **DEUX** COPIES. Une seule vous sera rendue avec des commentaires. Ceux qui ne remettront qu'une seule copie ne prendront connaissance que de leur note.

Les travaux doivent être tapés selon les règles suivantes :

- Caractères 12 points ;
- Texte à un interligne et demi ou deux interlignes ;
- Une marge de 3 cm des quatre cotés ;
- La page couverture doit donner le nom, le matricule étudiant, le titre et le sigle du cours, le titre du travail et la date de remise *réelle* (non pas la date prévue...).

## POLITIQUE CONCERNANT LES RETARDS

Les **rapports de séminaire** doivent être remis AVANT le séminaire. Ils ne seront PAS acceptés par la suite car des éléments de réponse seront communiqués en classe.

En ce qui a trait aux **études de cas** : Une pénalité correspondant à 10 % de la valeur du travail sera imposée par jour de retard, à compter du cours où il doit être remis (l'heure d'envoi du message faisant foi). **Cette mesure sera appliquée de façon très stricte.**

S'il y a lieu, les copies papier des travaux doivent être remises en classe. Les travaux en retard seront remis au secrétariat du Département de science politique. **NE PAS LES GLISSEZ SOUS LA PORTE DU BUREAU !**

## PLAN PAR SÉANCES

8 septembre : Introduction

15 septembre : Présentation de la grille de lecture

22 septembre : La guerre inévitable : Realpolitik et rationalisme

29 septembre : **1<sup>er</sup> séminaire** (N. Machiavel, *Le Prince*)

6 octobre : Le libéralisme

[Date limite pour l'enregistrement du sujet de l'étude de cas].

13 octobre : **2<sup>e</sup> séminaire** (W. Wilson, *Les quatorze points*)

20 octobre : Le (néo)conservatisme et le nationalisme

**[27 octobre : Semaine de lecture]**

3 novembre : **3<sup>e</sup> séminaire** (S. Harper, discours du 20 mars 2003 à la Chambre des Communes, et extrait du *Programme du Parti conservateur*, 2004)

10 novembre : Le fascisme et le nazisme

17 novembre : Le droit et la notion de « guerre juste »

24 novembre : Marxisme, socialisme et guerre révolutionnaire

1<sup>er</sup> décembre : La critique sociale et morale : L'anarchisme, le pacifisme et le féminisme.

[Remise de l'étude de cas]

8 décembre : **4<sup>e</sup> séminaire** (Fédération des Femmes du Québec, *Femmes et guerres. Comment développer une perspective féministe sur les conflits armés?* 2008, et *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*, 2004)

15 décembre : Examen final

## QUELQUES INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

(N.B. Des références bibliographiques portant sur des thèmes précis seront distribuées en classe.)

COPPIETERS, Bruno et Nick FOTION, *Moral Constraints on War. Principles and Cases*, New York, Lexington, 2002, 321p.

KNUTSEN, Torbjørn L., *A History of International Relations Theory*, Manchester, Manchester University Press, 1997 (2e éd.).

MACLEOD, Alex et Dan O'MEARA, dir. *Théories des relations internationales*, Montréal, Athéna, 2010, 659p.

NAY, Olivier, *Histoire des idées politiques*, Paris, Armand Colin, 2004, 592p.

NOEL, Alain et Jean-Philippe THÉRIEN, *La gauche et la droite. Un débat sans frontière*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, 335p.

RAMEL, Frédéric (avec la coll. de David CUMIN), *Philosophie des Relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po., 2002, 410p.

WALZER, Michael, *Guerres justes et injustes*, Paris, Belin, 1999, 489p.

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

## PLAGIAT

### Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.9 Entente d'évaluation

#### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respectivement des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

#### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

#### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.